

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025.075** Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER  
Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON,

6 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGERERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

**Objet :**

**4-5°) Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°1 : Terrassement / VRD – Avenant n°4**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023 attribuant le lot n°01 « Terrassement / VRD » à l'entreprise SAS DECREMPS BTP pour un montant de 1 529 407,00 € HT, soit 1 835 288,40 € TTC ;

Vu la délibération n°2023.104 du Conseil municipal du 23 octobre 2023 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 23 octobre 2023 ;

Vu la délibération n°2023.126 du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°1, sans incidence financière ;

Vu la délibération n°2025.003 du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 autorisant la signature de l'avenant n°2, pour une moins-value de - 63 240,92 € HT, soit - 75 889,10 € TTC, soit à - 4,13 % du montant initial ;

Vu la délibération n°2025.068 du Conseil Municipal du 23 juin 2025 autorisant la signature de l'avenant n°3, pour une plus-value de 34 902,35 € HT, soit 41 882,82 € TTC, soit à -1,85% du montant initial ;

**N° 2025.075**

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 01 « Terrassement / VRD », notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS DECREMPS BTP ;

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement des fiches de travaux modificatives (FTM) 01-006 et 01-007 par le maître d'œuvre :

- FTM 01-006 : Le séparateur à graisse initialement prévu en 6 litres est demandé en 10 litres par Annemasse Agglomération. Cette FTM entraîne une plus-value de 3 630,00 € HT, soit 4 356,00 € TTC sur le montant du marché ;
- FTM 01-007 L'ajout d'un linéaire d'enrochement le long de la voie verte (70ml) et le long de la voie de livraison au droit du cimetière (30ml) doit être mis en œuvre. Le profil des voies nécessitant le maintien des terres végétales et à la bonne tenue des arbres présents sur site. Un plan d'exécution précisera les niveaux et les pentes à réaliser pour cet ouvrage. Une vigilance est à prendre en compte pour la réalisation du mur du cimetière compte tenu des écarts d'altimétrie entre le terrain naturel du cimetière et le niveau fini de la voie de livraison. Cette FTM entraîne une plus-value de 64 968,50 € HT, soit 77 962,20 € TTC sur le montant du marché ;

Considérant que l'avenant n°3 entraîne, au total, une plus-value de 68 598,50 € HT, soit 82 318,20 € TTC sur le montant du marché ;

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial ;

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 1 529 407,00 € HT, soit 1 835 288,40 € TTC ;

Considérant que les modifications des avenants 1, 2, 3 et 4 entraînent une plus-value de 40 259.93 €, soit de 2,63% du montant initial ;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 1 56 966,93 € HT, soit 1 883 600,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°4 opérant les modifications précitées ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 juillet 2025

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/07/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.